

## RECREA'KIDS – Centre de vacances

### Projet pédagogique

## I. Règlement d'Ordre Intérieur

### Article 1<sup>er</sup>.

Récréa'Kids a son siège administratif à l'ASBL Récréa'Braine sise Grand Place, 39 à 7090 Braine-le-Comte.

Récréa'Kids est situé dans les bâtiments de l'école communale d'Hennuyères sise rue du Planois, 83 à 7090 Braine-le-Comte.

### Article 1<sup>er</sup> bis.

Le centre de vacances « **Loisirs des enfants** » accueille les enfants entre 2,5 et 15 ans avec un minimum de 15 et un maximum de 140 enfants par jour.

Les enfants sont regroupés par année scolaire dans 6 groupes différents :

- Accueil et 1<sup>ère</sup> maternelle.
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> maternelles.
- 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaires.
- 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> primaires.
- 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires.
- Secondaire.

Le centre de vacances « **Récréa'Fun** » s'organise sous forme de stage et accueille les enfants entre 4 et 15 ans avec un minimum de 10 et un maximum de 20 enfants par jour.

Les enfants sont regroupés :

- Par âge
- Selon le thème préalablement sélectionné.

#### Article 1<sup>er</sup> ter.

L'accueil des enfants à besoins spécifiques se décide au cas par cas, après analyse de la situation, prise de contact avec les parents ou tuteurs et rencontre avec l'enfant. Cette décision revient au coordinateur du centre de vacances.

Pour les familles qui rencontrent des problèmes financiers, des solutions sont trouvées et aucun enfant n'est empêché de participer au centre pour des motifs financiers.

#### Article 2.

Le centre de vacances est ouvert aux périodes suivantes :

- Congés d'automne.
- Congés d'hiver.
- Congés de détente.
- Congés de printemps.
- Congés d'été.

Les enfants sont accueillis dès 7h et jusqu'à 18h00.

Les activités commencent à 9h et se terminent à 16h.

#### Article 3.

L'ASBL Récréa'Braine se réserve le droit d'interdire l'accès des locaux du centre de vacances pendant les heures qui lui sont réservées aux personnes étrangères aux activités de celui-ci.

#### Article 4.

Chaque groupe relèvera quotidiennement les présences dès l'arrivée des enfants et transmettra ces données au coordinateur des activités du centre avant 9h15.

#### Article 5.

Le personnel engagé dans le cadre du fonctionnement du centre coopère obligatoirement à la surveillance générale de tous les usagers. Cette surveillance est continue (heure de table comprise).

#### Article 6.

La farde d'activités est consultable quotidiennement auprès de la cellule coordination et de chaque groupe.

Les fiches hebdomadaires sont prévues une semaine à l'avance et les fiches journalières décrites deux jours à l'avance.

#### Article 7.

Un planning d'activités est en partie mis en place par le coordinateur adjoint. Les animateurs doivent s'y conformer dans la mesure du possible et créer eux-mêmes leurs animations de manière à remplir les journées de façon ludique, pédagogique et enrichissante.

#### Article 8.

Le personnel est prié de ne pas fumer en public, de ne pas consommer de boissons alcoolisées et de ne pas quitter les locaux sans autorisation pendant ses heures de travail.

#### Article 9.

Une tenue vestimentaire correcte est exigée.

#### Article 10.

L'utilisation des téléphones portables, autant pour les animateurs que pour les enfants, ne sera acceptée qu'en cas de nécessité urgente.

Les animateurs peuvent utiliser leur téléphone portable pour photographier les enfants et les activités à des fins professionnelles.

#### Article 11.

Le personnel et les usagers doivent respecter les règles de bienséance. Chacun appliquera les prescriptions d'hygiène dans les locaux, toilettes, cuisine et réfectoire.

#### Article 12.

Le personnel et les usagers veilleront à ne causer aucune dégradation aux locaux. Chacun est civilement responsable des accidents ou dégâts qu'il occasionnerait. Tout dégât doit être immédiatement signalé à la coordination.

#### Article 13.

Le personnel et les usagers veilleront à ne causer aucun dégât au matériel emprunté et remettront chaque objet à sa place après utilisation. Tout dégât doit être immédiatement signalé à la coordination.

#### Article 14.

En cas d'accident, le personnel doit en avvertir la coordination qui prendra toutes mesures utiles.

#### Article 15.

Si une demande ou remarque est formulée par un parent, le personnel se doit d'en avvertir et d'orienter la personne concernée vers la coordination.

#### Article 16.

En aucun cas les moniteurs n'acceptent d'enfants du centre sur leurs réseaux sociaux et ne lient de relation privilégiée avec ceux-ci.

Dans le cas où un enfant viendrait à se confier à un membre de l'équipe de moniteurs, la coordination est disponible et est tenue de respecter le code de déontologie. La coordination prendra les dispositions nécessaires suivant la gravité de la situation.

Article 17.

La coordination se réserve le droit d'exclure un usager qui perturberait les activités de l'ensemble du groupe. Elle en avertira les parents oralement et par courrier.

Article 18.

La coordination se réserve le droit d'exclure un membre du personnel qui perturberait le bon fonctionnement du centre de vacances.

Article 19.

Le centre de vacances fonctionne selon le décret des centres de vacances du 17 mai 1999 et l'arrêté du 27 mai 2009.

## II. Projet d'accueil

### Introduction

Les plaines de vacances sont organisées par l'ASBL Récréa'Braine durant les vacances d'automne, d'hiver, de détente, de printemps et d'été.

Elles accueillent tout enfant de 2,5 à 15 ans.

Les enfants viennent de milieux socioculturels très différents, tous sont accueillis dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques et politiques des enfants et des parents.

Les organisateurs, agréés au titre de centre de vacances par l'ONE, s'engagent à offrir aux enfants des vacances riches et épanouissantes, encadrées majoritairement par du personnel qualifié. Activités sportives, artistiques, rêveries et découvertes ponctuent les plaines, au rythme des enfants en vacances...

### 1. Historique

Les plaines de vacances existent depuis de nombreuses années et sont agréées comme centre de vacances depuis 2005.

Les plaines de vacances sont organisées par l'ASBL Récréa'Braine, en charge de l'accueil extrascolaire, depuis 2022.

L'objectif était de répondre à la demande des parents qui souhaitaient trouver une occupation pour leurs enfants durant les congés scolaires et d'offrir un lieu d'accueil accessible à tous.

### 2. Finalités

Les principales finalités du centre de vacances sont le plaisir et l'amusement des enfants.

Les plaines de vacances permettent d'offrir un encadrement de qualité et des activités variées et enrichissantes aux enfants.

Par ce biais, nous développons :

- L'épanouissement global.
- Le respect des autres et de leur(s) différence(s).
- La socialisation.
- La prévention contre l'exclusion sociale.
- La découverte interculturelle.
- La familiarisation et l'intégration à la vie de groupe (animation en groupe).
- Le développement du sens critique.
- La créativité.

### 3. Missions

Le centre de vacances a pour mission « de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires via des animations variées et adaptées aux besoins et à l'âge de l'enfant ».

Le temps des vacances est un temps d'arrêt après une période d'école où la place est faite au plaisir d'activités d'amusement et de détente.

### 4. Objectifs généraux

Nos objectifs sont :

- Offrir un lieu de détente accessible à tous où l'enfant est acteur à part entière des activités.
- Offrir aux enfants les moyens d'organiser leurs temps libres.
- Privilégier l'esprit coopératif à l'esprit de compétition.
- Envisager le temps de vacances comme un temps de loisir où le rythme des enfants est respecté.
- Encourager la mixité sociale et culturelle.
- Sensibiliser l'équipe d'encadrement aux enjeux des plaines de vacances.
- Promouvoir la santé au sens large.
- Favoriser les activités en plein air.
- Stimuler la créativité et l'imaginaire de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication.
- Donner un esprit « vacances » au lieu d'accueil.
- Pratiquer une tarification raisonnable.

Nous rencontrons nos objectifs par les activités mises en place :

- Activités pédagogiques.
- Activités ludiques.
- Activités sportives.
- Ateliers culinaires.
- Ateliers bricolages.
- Activités artistiques.
- Activités musicales.
- Espace « temps libre ».
- Animations possibles avec des intervenants externes.
- Activités extérieures (jeux, chasses aux trésors, promenades...).
- Excursions.
- Décoration des locaux en rapport avec les vacances et différents thèmes.
- Piscine une fois par semaine.

- Garderies du matin et du soir.

## 5. Informations et numéros d'appel utiles

Les plaines de vacances sont organisées par l'ASBL Récréa'Braine.

La coordination est composée comme suit :

- Madame Ophélie VERSLYPE, coordinatrice de l'ASBL et du centre de vacances
- Monsieur Filippo ROSADO, coordinateur du centre de vacances.

La coordination est joignable :

- Par courriel : [recreabraine@7090.be](mailto:recreabraine@7090.be)
- Par téléphone : 067/55.15.62 ou 0497/05.84.27

## 6. Inscription et participation financière des parents

### Les modalités d'inscription

Les parents doivent inscrire préalablement leurs enfants sur le site ANTOPOLIS dédié à l'ASBL Récréa'Braine ([recreabraine.antopolis.be](http://recreabraine.antopolis.be)) ou par téléphone pour les personnes rencontrant des difficultés informatiques. Les parents veillent à inscrire leurs enfants à l'événement souhaité.

Les parents reçoivent une facture par courriel à régler endéans les 10 jours ouvrables.

Le paiement se fait uniquement par virement bancaire sur le compte : BE39 7320 6092 2519 avec la mention de la communication structurée et le montant s'y rapportant.

En inscrivant leur enfant, les parents s'engagent à nous fournir les informations suivantes :

- Les informations relatives à l'enfant et au responsable (nom, prénom, date de naissance, adresse, personnes de contact).
- La fiche santé.
- L'autorisation parentale.

Les informations fournies seront communiquées aux équipes d'animation en respectant le règlement général sur la protection des données.

### La participation financière

La participation financière des parents au centre de vacances « Loisirs des enfants » s'élève à :

- 35€ par semaine pour les enfants domiciliés à Braine-le-Comte.
- 25€ par semaine pour les familles nombreuses (minimum 3 enfants).
- 50€ par semaine pour les enfants qui ne sont pas domiciliés à Braine-le-Comte.
- 10€ par jour pour les enfants domiciliés à Braine-le-Comte (offre non valable durant l'été).
- 13€ par jour pour les enfants qui ne sont pas domiciliés à Braine-le-Comte (offre non valable durant l'été).

L'inscription au centre de vacances « Loisirs des enfants » se fait :

- Par jour ou par semaine durant les congés d'automne, d'hiver, de détente et de printemps.
- Par semaine durant les vacances d'été.

La participation financière des parents au centre de vacances « Récréa'Fun » s'élève à 80€ par semaine par enfant.

Ce prix englobe l'entièreté des frais relatifs aux activités proposées (encadrement, activités, excursions, piscine, potage, eau, assurances, garderies...).

Une synergie entre le CPAS et l'ASBL Récréa'Braine permet d'aider les parents qui ne peuvent payer les montants réclamés pour participer à ces plaines. Les familles qui émargent au CPAS bénéficient d'un tarif réduit de 50%.

Par ailleurs, si des parents rencontrent des difficultés de paiement, nous travaillons au cas par cas et nous donnons la possibilité de payer en plusieurs fois.

Les frais d'inscription ne sont remboursés que dans les cas suivants :

1. Les parents préviennent de l'annulation au moins 5 jours ouvrables avant les dates réservées, par mail à [recreabraine@7090.be](mailto:recreabraine@7090.be).
2. En cas de maladie ou d'accident, un certificat médical est envoyé par mail à [recreabraine@7090.be](mailto:recreabraine@7090.be) au moins dans les 3 jours de la maladie de l'enfant.

### **3. Infrastructures**

Le centre de vacances « Loisirs des enfants » est organisé sur le site de l'école communale d'Hennuyères (83, rue du Planois à 7090 Hennuyères).

Toutefois, en cas d'indisponibilité de l'école, un autre endroit d'accueil pourra être envisagé.

La Ville de Braine-le-Comte et la direction de l'école mettent à notre disposition plusieurs locaux ; ce qui permet d'avoir :

- Un espace distinct pour chaque groupe.
- Un espace pour les tâches administratives de la coordination.
- Un espace pour les prises de repas et les ateliers culinaires.
- Un espace « sieste » pour les plus petits.
- Un lieu intérieur et un lieu extérieur dédiés au sport.
- Un espace sécurisé extérieur.
- Un espace « temps libre ».

De plus, de par sa situation géographique, l'école communale d'Hennuyères est le point idéal pour le départ de balades et est proche du bois de la Houssière. Ainsi, l'endroit est particulièrement bien adapté pour organiser des activités aussi bien intérieures qu'extérieures.

Le centre de vacances « Récréa'Fun » s'organise au sein d'une école communale présente sur le territoire de Braine-le-Comte selon la disponibilité des locaux et les besoins du stage.

#### 4. Organisation des groupes d'enfants

Sur base des inscriptions préalables, les enfants sont répartis en groupes d'âges :

- Classes d'accueil et 1<sup>ère</sup> maternelle.
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> maternelles.
- 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaires.
- 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> primaires.
- 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires.
- Secondaire.

Des changements de groupe peuvent être envisagés par l'équipe éducative.

L'encadrement est adapté aux normes ONE en fonction du nombre d'enfants inscrits. La répartition des enfants en groupes d'âges nous permet de mettre en place des activités appropriées à l'âge des enfants.

#### 5. Déroulement d'une journée-type

Une journée-type s'articule comme suit :

- 7h00-9h00 : Accueil des enfants par l'équipe d'animation dans l'espace temps libre (intérieur ou extérieur en fonction de la météo).
- 9h00 : Chanson d'accueil, présentation de la journée et recommandations de l'éducatrice ou éducateur responsable.
- 9h15 : Départ des groupes et début des activités (bricolage, cuisine, sport, jeux...).
- 10h00-10h30 : Collation et temps libre.
- 11h45 : Dîner pour le groupe des PETITS.
- 12h00 : Dîner pour les autres groupes.
- 12h30-13h30 : Temps libre (intérieur et/ou extérieur) sous la surveillance de l'équipe d'animation.
- 13h30 : Reprise des activités pour tous les groupes. Sieste, activités calmes et relaxantes pour les PETITS.
- 14h30-15h00 : Collation et temps libre.
- 15h45 : Musique de fin, rassemblement de tous les groupes.
- 16h00-18h00 : Garderie active assurée par l'équipe d'animation.

#### 6. Moyens

Les moyens humains

L'équipe d'animation est composée :

- D'accueillant(e)s extrascolaires.
- De jeunes moniteurs/monitrices formé(e)s, en cours de formation.
- D'animateurs/animateuses moins expérimenté(e)s mais désireux/désireuses de travailler aux plaines.
- D'aides moniteurs/monitrices.
- De stagiaires.

Ceux-ci ont minimum 18 ans, à l'exception des aides moniteurs/monitrices et des stagiaires.

Les moniteurs sont recrutés de deux façons différentes :

- Via la base de données de moniteurs ayant déjà travaillé aux plaines de vacances.
- Via un appel à candidatures.

Une fois l'équipe d'animation composée, une réunion préparatoire a lieu avec la coordination. Cette réunion est obligatoire pour tous les moniteurs. Le coordinateur des activités y présente le travail des moniteurs, le fonctionnement des plaines, le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur.

Cette réunion est aussi un moment de coordination et de préparation des plannings d'activités.

Les équipes sont composées comme suit :

- Groupe des « tout-petits » : 3 moniteurs et 1 back-up.
- Groupe des « petits » : 3 moniteurs.
- Groupe des « moyens » : 2 à 3 moniteurs.
- Groupe des « grands » : 2 moniteurs.
- Groupe des « pré-ados » : 2 moniteurs.

dont un moniteur au moins possède un brevet d'animateur ou une expérience aux plaines de deux ans minimum.

Les équipes d'animation sont supervisées et coordonnées par le coordinateur des activités.

Le coordinateur des activités s'occupe, entre autres :

De l'aspect pédagogique :

- Vérification de la pertinence des activités proposées,
- Respect du planning d'activités,
- Personne-ressource en cas de conflit.

De l'aspect administratif :

- Prise des présences journalières des enfants,
- Comptabilité,
- Achat de matériel...

sous la supervision de la coordinatrice du centre de vacances.

Des moments d'échange, d'évaluation et de coordination ont lieu durant la semaine de travail. Les moniteurs peuvent s'exprimer sur leur ressenti par rapport aux enfants du groupe, à leur équipe de travail, à la coordination. Ils peuvent aussi discuter des problèmes rencontrés et trouver, en groupe, des solutions pour y remédier.

Les moniteurs et la coordination sont disponibles à tout moment pour écouter et discuter avec les enfants.

### **Les moyens matériels**

L'Administration communale met à disposition des plaines de vacances des locaux de l'école communale d'Hennuyères, située rue du Planois, 83 à 7090 Hennuyères.

L'achat de matériel et le salaire des moniteurs sont pris en charge sur le budget de l'ASBL Récréa'Braine.

### **L'accessibilité aux enfants à besoins spécifiques**

Les plaines de vacances sont accessibles aux enfants à besoins spécifiques.

Nous n'avons pas de règles établies par avance. Nous travaillons au cas par cas, en fonction du problème de l'enfant et de ses capacités.

Si une telle demande nous arrive, nous rencontrons les parents et l'enfant avant le centre de vacances et évaluons en équipe les possibilités d'accueil. Nous sommes très à l'écoute et proposons des aménagements spécifiques (par exemple juste le matin ou l'après-midi, ou encore quelques jours/semaine...).

Les handicaps moteurs lourds sont bien entendu très difficiles à gérer pour nous, étant donné les activités variées proposées. Il en va de même pour les problèmes d'incontinence. Nous ne sommes tout simplement pas équipés en matériel et nos moniteurs ne sont pas formés pour.

Par contre, un handicap mental léger, un problème caractériel ou des enfants particulièrement fragilisés par leur environnement social ou conditions familiales n'empêchent en aucun cas l'inscription d'un enfant.

### **L'accessibilité géographique**

L'école communale d'Hennuyères se situe à proximité d'un arrêt de bus TEC (ligne 65) et d'une gare SNCB.

## 7. Relations avec les parents

Il existe différents canaux pour que les parents puissent prendre contact et/ou être informés de la vie au centre de vacances :

- Un planning des activités réalisées chaque semaine est disponible sur simple demande.
- Les parents peuvent joindre la coordination entre 8h et 16h au 067/55.15.62 ou au 0497/05.84.27.
- À tout moment, ils peuvent envoyer un courriel à [recreabraine@7090.be](mailto:recreabraine@7090.be).
- La coordination est également disponible pour un rendez-vous ou une rencontre improvisée à tout moment durant les plaines.

## 8. Publicité

La publicité pour nos plaines de vacances est :

- Reprise dans le listing des activités disponibles sur le site Internet de la Ville de Braine-le-Comte édité chaque veille des congés.
- Reprise dans le mémento de l'accueil temps libre édité une fois par an.
- Publiée sur la page Facebook de l'ASBL Récréa'Braine et la page Facebook de la Ville de Braine-le-Comte.
- Publiée sur le site « [recreabraine.antopolis.be](http://recreabraine.antopolis.be) ».
- Distribuée aux enfants des écoles communales.

Approuvé à l'Organe d'administration du 23 mars 2023.